

MÉDECINE DE LA PERSONNE ÂGÉE

(Diplôme Interuniversitaire)

National

ANNÉE 2021 - 2022

- **Objectifs :**

Le DIU « Médecine de la personne âgée » a été élaboré par le Collège National des Enseignants de Gériatrie et sera dispensé par toutes les Universités françaises au sein desquelles exerce un universitaire titulaire de Gériatrie. Il est soutenu par le Conseil National Professionnel de Gériatrie qui fédère notamment les organismes nationaux représentatifs du métier de médecin coordonnateur.

Il remplacera au niveau national la 1^{ère} année de la Capacité de Gérontologie à compter de la rentrée universitaire 2021/2022 et sera destiné aux médecins non spécialistes en Gériatrie (médecins généralistes, urgentistes, exerçant dans des services de médecine polyvalente) qui soignent des personnes âgées et qui souhaitent améliorer leurs connaissances et leurs pratiques.

Ce diplôme d'un an pourra se poursuivre par le DIU « Coordination en Gériatrie », qui correspondra à la 2^{ème} année de la Capacité de Gérontologie, et qui formera aux fonctions de Médecin coordonnateur d'EHPAD ou coordonnateur de dispositifs territoriaux de Gériatrie (Dispositifs d'Appui à la Coordination, entre autres). Le DIU médecine de la personne âgée sera un prérequis nécessaire à l'inscription au DIU coordination en Gériatrie, qui sera enseigné dans les universités françaises à la rentrée universitaire 2022/2023.

Le DIU « Médecine de la personne âgée » apporte à des médecins non titulaires du Diplôme d'Etudes Spécialisées en Gériatrie, des compétences complémentaires leur permettant d'améliorer les soins aux personnes âgées et sera obligatoire pour postuler au DIU « Coordination en Gériatrie ».

À l'issue de la formation, les médecins seront en mesure de soigner les personnes âgées en tenant compte de leurs spécificités et en intégrant les enjeux éthiques et de prévention liés à la perte d'autonomie, et notamment :

- Évaluer la situation physique, psychique, sociale et environnementale d'une personne âgée et le risque de perte d'autonomie fonctionnelle (fragilité, syndromes gériatriques).

- **Débouchés**

Le DIU Médecine de la Personne Agée ouvrira le droit de postuler à la qualification en Gériatrie dès lors que le Médecin remplit les critères de la commission de Gériatrie auprès du Conseil National de l'Ordre des Médecins. Une deuxième année permettra d'apporter les compétences de Médecin coordonnateur d'EHPAD et de Médecin coordonnateur de dispositifs Territoriaux de Gériatrie.

Durée : 1 an

Nombre de places : 20 places maximum

Droits à payer :

Si vous ne comptabilisez qu'une seule inscription à l'université de Strasbourg en 2021/2022 :

En 1^{ère} année : droits administratifs (243 €) + droits spécifiques au diplôme (1457 €) soit **1700 €**

Si c'est une inscription seconde : (comme 2^{ème} diplôme) :

En 1^{ère} année : droits administratifs réduits (159 €) + droits spécifiques au diplôme (1457 €) soit **1616 €**

Enseignants responsables :**Responsable****Pr Georges KALTENBACH**

PU-PH

Adresse Pôle de Gériatrie, Hôpital de la Robertsau, 83 rue Himmerich, 67000 Strasbourg

Email g.kaltenbach@unistra.fr ou georges.kaltenbach@chru-strasbourg.fr**Co-Responsable****Dr Elise SCHMITT**

Docteur en Sciences, Médecine et Pharmacie

Adresse Pôle de Gériatrie, Hôpital de la Robertsau, 83 rue Himmerich, 67000 Strasbourg

Email elise.schmitt@chru-strasbourg.fr**Contact (secrétariat) :****Mme RIEDINGER Nathalie**Email : nathalie.riedinger@chru-strasbourg.fr

- **Public concerné :**

Ce DIU s'adresse à des médecins souhaitant renforcer leurs compétences en Gériatrie et en particulier : les **médecins généralistes, urgentistes ou exerçant en service de médecine polyvalente**. Ils devront être titulaires d'un diplôme d'Etat de Docteur en Médecine et exercer la médecine de plein droit en France. Les médecins à diplôme hors Union Européenne devront être lauréat de l'épreuve de vérification des connaissances (EVC) dans le cadre de la procédure d'autorisation d'exercice (PAE).

L'admission se fera à la suite d'un entretien avec le responsable et le co-responsable de la formation, qui jugeront de la qualité du projet professionnel gériatrique du candidat.

Les médecins, souhaitant assurer les fonctions de Médecin coordonnateur d'EHPAD ou coordonnateur de dispositifs territoriaux de Gériatrie, pourront intégrer à l'issue de cette formation le DIU coordination en Gériatrie.

- **Cours**

La formation est constituée de :

- 70h d'enseignements théoriques en e-learning (plateforme SIDES NG) :
Diaporamas sonorisés avec QCM, Environ : 70h sur la plateforme et 130h de travail personnel
- 35h d'enseignement pratique (études de cas, analyses de pratique, simulations) à la faculté de Médecine de Strasbourg
- 6 demi-journées (21h) de séminaires thématiques avec les acteurs régionaux : 1 journée à Reims, 1 à Nancy, 1 à Strasbourg
- Participation recommandée aux congrès régionaux de la Société de Gériatrie de l'Est et aux Journées annuelles de la Société Française de Gériatrie et Gériatrie

- **Programme :**

Programme de formation théorique en e-learning : commun au niveau national (70h de plateforme + 130h de travail personnel), géré par le Collège National des Enseignants de Gériatrie et mis à disposition sur la plateforme SIDES-NG.

- Notions fondamentales en Gériatrie : syndrome gériatrique, poly-pathologie, cascade gériatrique, fragilité
- Evaluation gérontologique standardisée : physique et psychique de la PA, prise en charge personnalisée, pluridisciplinaire et pluri-dimensionnelle.
- Diagnostic et prise en charge de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées
- Prise en charge non médicamenteuse des troubles du comportement.
- Diagnostic, prise en charge et prévention de la dénutrition
- Diagnostic, prise en charge et prévention de la déshydratation
- Soins bucco-dentaires et les troubles de déglutition
- Diagnostic et prise en charge de la dépression et du risque suicidaire
- Diagnostic, prévention et prise en charge des troubles de l'équilibre et marche et des chutes
- Bon usage du médicament chez la personne âgée dont les psychotropes et les antibiotiques
- Prévention et traitement des complications du décubitus dont escarres
- Le sujet âgé alité (sédentarité et effet de l'immobilisation).
- Diagnostic et prise en charge de l'incontinence urinaire et fécale
- Diagnostic et prise en charge des troubles du sommeil
- Diagnostic et prise en charge de la douleur
- Soins palliatifs et accompagnement et fin de vie
- Infections du sujet âgé
- Pneumopathies du sujet âgé
- Infections urinaires du sujet âgé
- La rééducation de la fracture du col du fémur
- AVC (diagnostic, prévention, prise en charge et rééducation)
- Le diabète du sujet âgé
- Hyper et hypothyroïdie
- La prévention en EHPAD (vaccinations, chutes, déclin fonctionnel)
- Evolution démographique et vieillissement
- Vieillesse rénale et insuffisance rénale du sujet âgé
- Le syndrome confusionnel
- L'épilepsie du sujet âgé
- Le sommeil
- Anémie du sujet âgé, MGUS, et autres hémopathies du sujet âgé.
- Maladies inflammatoires au cours du vieillissement (Horton, PR, etc.)
- Vieillesse cardio-vasculaire
- Insuffisance cardiaque
- Valvulopathies dont RA.
- Troubles du rythme cardiaque dont FA
- Vieillesse et risque thrombotique
- Maladie thrombo-embolique veineuse
- L'HTA, l'hypotension artérielle orthostatique
- Maladie coronarienne
- Spécificités gériatriques du sujet cancéreux
- Prise en charge onco-gériatrique
- Myélome
- Les problèmes urologiques (gestion des sondages urinaires, etc.)
- Insuffisance respiratoire chronique, BPCO
- Maladie de Parkinson
- L'ostéoporose, vitamine D
- L'arthrose
- Constipation
- Surdit  du sujet âgé
- Problèmes et pathologies ophtalmologiques du sujet âgé
- Dermatologie du sujet âgé
- Mesures de protection juridique
- Neuropathie périphérique du sujet âgé

- Sepsis
- Sigmœidite
- Infection cutanées et candidose
- Grippe
- Arthrite microcristalline (goutte, CCA)

Formation pratique en présentiel : 35 heures de travaux dirigés reposant sur des cas pratiques et des situations cliniques complexes

Séminaires thématiques régionaux : 21 heures correspondant à 3 journées

- 1 à Reims : Situations d'urgence, Psychiatrie et Troubles du comportement dans le cadre de la démence : Pr Rachid Mahmoudi
- 1 à Nancy : Maladies Chroniques (Insuffisance cardiaque, BPCO, diabète, etc.), Fin de vie et éthique : Pr Christine Perret-Guillaume
- 1 à Strasbourg : Prévention (Ostéoporose, dénutrition, iatrogénie médicamenteuse, infections, etc.) : Dr Elise Schmitt

- **Examens** :

Le jury du DIU sera composé par l'équipe pédagogique de la Faculté de Médecine de Strasbourg. Trois critères de validation seront retenus :

- Condition d'assiduité (présentiel)

Sauf motif impérieux, l'assiduité est validée à condition d'avoir été présent aux 56h de formation en présentiel (21 heures de séminaires et 35 heures de travaux dirigés).

- Validation de la partie théorique (e-learning)

Validation du module d'e-learning à condition d'atteindre les scores de 100% aux QRM évaluatifs et de 100% des feedbacks.

Les modalités de validation du e-learning sont identiques au niveau national et sont votées annuellement par le CNEG.

Réussite à une épreuve écrite sur SIDES-NG de 1h30 (coefficient de 3, note éliminatoire à 8/20)

- Évaluation des pratiques professionnelles (EPP) :

Présentation d'un récit de situation clinique complexe et authentique (RSCA)

Les RSCA viseront à évaluer principalement les compétences cliniques, d'acteur de santé publique, éthiques et déontologiques, de communication, de coopération/collaboration, scientifiques et réflexives.

Note éliminatoire : 10/20, coefficient 1, durée 30 minutes (10 minutes présentation, 20 minutes discussion)

Le diplôme est obtenu si :

- L'assiduité est validée
- Les modules d'e-learning sont validés (100% de réussite)
- La moyenne de l'épreuve théorique nationale et de l'évaluation des pratiques professionnelles est supérieure ou égale à 10 sur 20
- La note de de l'épreuve théorique nationale est supérieure ou égale à 8 sur 20
- La note de l'évaluation des pratiques professionnelles est supérieure ou égale à 10 sur 20

En cas d'échec à l'une ou l'autre des épreuves une deuxième session est organisée.

En cas de redoublement (1 seul toléré), les candidats devront repasser l'ensemble des épreuves.

⇒ En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, les modalités d'enseignement sont susceptibles d'être modifiées